

COMMUNE DE COLLEVILLE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation **L'AN DEUX MIL VINGT, Le lundi 03 août 2020 à 19 heures 00**
29/07/2020 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au foyer Kohli en séance publique sous la présidence, de M. **HEBERT Denis, Maire**

Etaient présents:
Messieurs :
DESCHAMPS/DUPREY/ VAUCHEL/RENAULT / DENEUVE/
Mesdames :
CADINOT/ LACHERAY/ OLIVIER/ SEBIRE
Formant la majorité des membres en exercice
Etaient excusés ou absents : **M BRUMARD/ Mmes BROCHET/ DELAUNÉ/ LEWIN/MORVAN-FIERVILLE**

Nombre de conseillers
en exercice: 15
Présents : 10
Excusés/absents : 5

1-Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Après appel à candidature, Madame CADINOT Laure est désignée secrétaire de séance

2-Validation du compte rendu de la séance du 22/07/2020

Les conseillers valident le compte rendu de la séance du 22/07/2020

3-Présentation et validation du choix de la banque pour le prêt de 150 k€

Suite à la délibération du 22 juillet 2020 faisant état de l'acceptation par le conseil municipal de faire un emprunt de 150k€, il vous est proposé aujourd'hui de choisir la banque qui va effectuer le crédit en fonction des critères de taux de durée et de coût global.

Vous avez à en délibérer.

Le Maire cède la présidence de la séance à Madame LACHERAY Sandrine et quitte la salle.

Madame LACHERAY présente les différentes propositions :

Crédit Agricole : taux 0.64%
Banque Postale : taux 0.60%

Mme LACHERAY Sandrine rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de financements et des conditions générales, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- CHOISIT la Banque Postale pour le prêt de 150 000€

- DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 150 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 10ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2030

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant: 150 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/09/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,60%

Base de calcul des Intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle Mode

d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- AUTORISE le représentant du Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Maire est invité à rejoindre la séance du conseil municipal et reprend la présidence.

4-Présentation et validation du choix du prestataire pour la fourniture et la pose du mobilier de cuisine pour le restaurant scolaire

Il vous est proposé de choisir parmi deux devis le fournisseur et le poseur des éléments de la cuisine (devis joints) .

Devis N°1 : Dépann'Chaud Froid Services : 37 149.60€TTC
Devis N°2 : G-Froid : 27 012.02€TTC

Vous avez à en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE le devis de l'entreprise G-Froid pour un montant de 27 012.02€TTC**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

5-Choix du fournisseur et du poseur des deux hottes (Cuisine et laverie)

Il vous est proposé de choisir parmi deux devis le fournisseur et le poseur de deux hottes pour équiper la cuisine et la laverie

Devis N°1 :	Dépann'Chaud Froid Services :	11 701.20€TTC
Devis N°2 :	G-Froid :	8 840.40€TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de sursoir à la décision en attente d'obtenir plus de réponses à de nombreuses questions techniques**

6- Décisions prises par délégation

RAS

7-Retour d'informations des commissions extérieures

Agglomération Fécamp Caux Littoral : Le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif 2019 et le budget 2020 de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral a été voté.

8-Retour d'informations des commissions internes

RAS

9-Informations sur les dossiers en cours

RAS

10-Questions et informations diverses

Différents points de prise d'eau incendie : Le Maire informe le conseil municipal que deux certificats d'urbanisme n'ont pas été validés par le service urbanisme de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral parce que les citernes/ bouches à incendie ne se situent pas dans la zone des 200m dans l'agglomération ou 400 m hors agglomération des bâtisses

Vente du Lian : L'entreprise Chevalliers a été contactée pour un démarrage des travaux en septembre pour l'installation d'une bouche d'eau contre l'incendie après entretien et validation des pompiers.

La séance est levée à 19h48